

**Rapport de jury : Académie de Paris - TECHNICIEN CN Interne - Sécurité incendie - BAP G - session 2023 – G4A47TCNIMN001**

Objectif : Par le présent rapport, le jury d'admissibilité souhaite donner des conseils aux candidats pour une meilleure réalisation de leur dossier ainsi qu'une organisation optimisée du concours.

Centre organisateur : MNHN

Deux établissements affectataires : Sorbonne Université et Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

Trois postes à pourvoir : 2 à Sorbonne Université et 1 à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

**Phase d'admissibilité / 16 mai 2023 (coef. 2) :**

Sur 9 dossiers :

- 7 hommes, 2 femmes (entre 25 ans et 55 ans)
- 5 d'agents issus de Sorbonne Université & 1 de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

2 dossiers incomplets : sans rapport d'activités professionnelles, sans la rubrique sur les travaux notamment

Le barème de notation retenu par les membres du jury tient compte d'une part de la qualité de présentation du dossier (notamment la qualité du rapport d'activités professionnelles et des travaux, la clarté de l'organigramme joint) et d'autre part des éléments présents dans le dossier, à savoir :

- la formation initiale et continue ;
- l'expérience professionnelle et les compétences techniques clés et leurs adéquations avec les postes proposés ;
- la motivation du candidat à se projeter dans le poste.

De manière générale, les membres du jury ont noté un manque de formations continues (en prévention et/ou en formation générale sur la sécurité incendie)

Excepté un candidat, les candidats ne se projettent pas ou ont du mal à se projeter sur les postes ouverts au concours. Ils montrent des difficultés à mettre en valeur leurs activités au regard des missions attendues de Technicien(ne) en sécurité incendie, certains ne détaillant que leurs missions en tant que SSIAP 1. Le choix des travaux par exemple doit tenir compte des compétences attendues pour l'emploi type et les fiches de poste.

Peu de dossiers sans fautes d'orthographe.

Note minimale attribuée / 20 (coef 2) : 2

Note maximale attribuée / 20 (coef 2) : 16

Seuil d'admissibilité retenu par le jury : 11

- 4 candidats retenus pour la phase d'admission : 4 hommes (entre 25 ans et 49 ans), dont 3 de Sorbonne Université et 1 de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

Les notes inférieures mais proches de la barre d'admissibilité (fixée à 11/20) sont un message aux candidats pour enrichir leur parcours professionnel et/ou pour consolider leurs compétences.

**Phase d'admission / 31 mai (durée : 25 minutes, coef. 4) :**

Exposé du candidat sur son parcours et son expérience professionnelle : 5 minutes maximum

Echanges avec le jury : 20 minutes

Le jury a souhaité tester les connaissances des candidats et leurs aptitudes à exercer les fonctions attendues.

Les 4 candidats admissibles se sont présentés à l'épreuve d'admission.

Les 4 candidats ont bien préparé leurs exposés, qui étaient dans l'ensemble bien structurés, clairs et fluides.

Sur 4 candidats auditionnés : 2 ont été retenus sur liste principale.

Il n'a pas été constitué de liste complémentaire du fait du niveau insuffisant des connaissances, au regard des missions attendues.

Pour les candidats non retenus, le jury déplore le manque de curiosité et d'intérêt pour leur environnement professionnel. Ces candidats ont eu des difficultés à se projeter dans les fonctions de chef d'équipe SSIAP 2, et donc à prendre la mesure des attendus aux postes.

Globalement, il est apparu que l'étendue des missions dévolues à un technicien en sécurité incendie ne soit pas correctement appréhendée.

Note minimale attribuée / 20 (coef 4) : 10

Note maximale attribuée / 20 (coef 4) : 16

Seuil d'admission retenu par le jury : 15

En conclusion, seuls 2 postes sur 3 peuvent être pourvus.



Marianne BOIVIN  
Présidente du jury